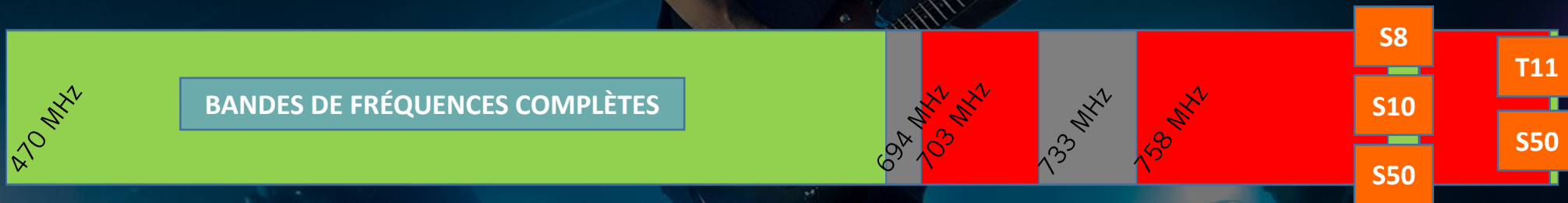


Dans le cadre de la réduction des fréquences disponibles, les systèmes sans-fil doivent désormais fonctionner en dessous des 694 MHz. Il existe cependant des bandes de fréquences (parfois dénommées « bande de fréquence harmonisée européenne ») permettant aux systèmes de fonctionner au-delà, mais de façon limitée.



En effet, tous les systèmes HF fonctionnent dans une bande de fréquences d'une certaine largeur afin de pouvoir en utiliser toutes les caractéristiques (plusieurs systèmes simultanés, fréquences de secours en cas d'interférence...). Cette largeur de bande autorise l'utilisateur à profiter pleinement de son système sans-fil Shure.

BLX / SLX / FP / PSM300 : 24 MHz

PSM200 : 26 MHz

PSM900 : 36 MHz

QLX-D : 64 MHz

Bandes de fréquences S8 - S10 - S50 - T11 : quels risques en les utilisant ?

Ces bandes de fréquences, bien qu'en partie légales, restreignent fortement l'usage des systèmes sans-fil prévus pour de larges bandes de fréquences. Le nombre de fréquences disponibles étant fortement diminué, le risque d'interférences et de décrochages s'en trouve accru. Il est donc déconseillé de les utiliser.

BLX – PSM300

S8 = 9 MHz (823-832)

SLX

S10 = 9 MHz (823-832)

QLX-D

S50 = 11 MHz (823-832 / 863-865)

BLX – PSM300

T11 = 2 MHz (863-865)